

## DECISION DE L'ORDONNATEUR

## VIREMENT DE CREDIT N° 2

BOURGUINAT Pascal, Le Maire, rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal.  
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du comptable et du Conseil Municipal lors de sa séance la plus proche.

Objets : Régularisation arrondis TVA

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6156 (011) : Maintenance	-0,02		
65888 (65) : Autres	0,02		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

A COSLEDA-LUBE-BOAST, le 21/10/2025

Le Maire

*Pascal BOURGUINAT*

